

est viable, et cette industrie c'est l'industrie touristique.

Évidemment, je crois que la loi présentée par l'honorable ministre, je l'ai dit tout à l'heure, est une excellente loi. Mais je voudrais que l'honorable ministre nous donne des explications. Dans la loi, il est prévu un montant de 50 millions de dollars. Ces 50 millions de dollars, évidemment, seront distribués par un Conseil d'administration qui sera nommé par le ministère. Et comme l'article 4 de cette loi le dit, le but est:

a) d'entreprendre conjointement avec la province ou un de ses organismes un programme détaillé et complet d'aménagement rural dans des régions spéciales d'aménagement rural; ou

b) de verser à la province des contributions relatives au coût d'un programme détaillé et complet d'aménagement rural... dans des régions spéciales d'aménagement rural...

Je voudrais savoir—je pense bien qu'il pourra nous donner ces explications là—si ces argents seront versés seulement où on a établi des régions-pilotes. Ceci est extrêmement important. Les 50 millions de dollars qui sont prévus dans cette loi-là seront-ils versés à la province, afin que les provinces aident les régions-pilotes qui ont déjà été établies, ces régions que l'honorable ministre mentionnait cet après-midi? Je donne un exemple: s'il y a 20 millions de dollars qui vont au gouvernement du Manitoba, du Nouveau-Brunswick ou de la province de Québec, je voudrais savoir, spécialement dans le Québec, si ces millions qui seront donnés aux provinces pour tâcher de faire de l'aménagement rural, seront donnés exclusivement à ces régions qui ont déjà fait des études sur les facteurs sociaux, économiques et géographiques de leur milieu. Évidemment, ici, je ne veux pas ouvrir de polémique avec mon bon ami, l'honorable député de Rivière-du-Loup-Témiscouata (M. Gendron), mais je voudrais tout simplement souligner ceci: si c'était là l'intention de l'honorable ministre, d'abord de dépenser ces argents dans ces régions ou dans des régions-pilotes qui ont déjà été organisées, je pense que ceci irait au détriment d'autres régions qui en auraient autant besoin que ces régions-pilotes qui sont situées actuellement dans d'autres parties de la province et dans d'autres parties du Canada.

Je voudrais évidemment que l'honorable ministre nous éclaire sur cette question. C'est ce qui m'inquiète dans le bill parce que l'honorable ministre, au cours de son exposé, a parlé de trois provinces où des études dans des régions-pilotes avaient été faites. Il a parlé des provinces du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et du Québec. Et, je crois que si la loi s'appliquait seulement pour aider au développement de ces régions-pilotes, on cau-

serait un préjudice extraordinaire, un préjudice inqualifiable, aux autres régions qui ont énormément besoin de cette aide et qui ont besoin également de ces millions de dollars pour combattre la pauvreté.

L'honorable ministre au début de son intervention a parlé de la guerre à la pauvreté. Nous en sommes, nous sommes avec lui pour combattre la pauvreté sous toutes ses formes. Or, je le répète encore, je pense qu'il y a des régions dans le Québec qui ont besoin de l'aide gouvernementale, du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, pour se sortir du marasme, se développer au point de vue économique et augmenter le niveau d'éducation de leur population. A mon avis, une de ces régions est le Bas du fleuve Saint-Laurent. Je suis bien content de voir que l'honorable ministre semble approuver mes propos, mais je voudrais qu'il nous éclaire à la fin de ce débat, pour nous dire comment, dans les régions qui sont également des régions sous-développées, des régions désignées, de quelle façon ces sommes seront distribuées. Je sais que nos conseils municipaux ont adopté des résolutions dans lesquelles ils demandent des informations et de quelle façon on pourrait se servir de la loi ARDA pour développer nos milieux ruraux...

M. Caouette: Ils n'ont pas reçu de réponse de l'honorable ministre.

L'hon. M. Asselin: ... et en passant,—l'honorable député de Villeneuve a-t-il dit quelque chose?

M. Caouette: J'ai dit qu'ils n'ont pas reçu de réponse.

L'hon. M. Asselin: Et en passant, je dois dire à l'honorable ministre que l'agriculture chez nous, évidemment, est dans un marasme extraordinaire. Je rencontrais dernièrement des cultivateurs qui me disaient que leur revenu moyen par année se situe entre \$900 et \$1,600. Comment voulez-vous, en 1966, qu'un cultivateur, qui doit payer des taxes scolaires comme l'ouvrier doit en payer, qui doit faire des paiements pour améliorer sa ferme au point de vue outillage, puisse vivre? Et on sait, monsieur l'Orateur, que nos taxes scolaires sont terriblement élevées dans la province de Québec! Ce serait le temps, je pense bien, que l'honorable ministre pense à cette classe délaissée de chez nous qu'est la classe agricole.

Je termine donc en disant que j'applaudis à cette loi de toutes mes forces, mais je voudrais qu'elle soit appliquée d'une façon équitable à toutes les régions du Canada, non pas seulement où l'on a fait des études pour savoir quelle serait la meilleure façon d'en faire